

# Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	<b>23.04.2024</b>
Thème	<b>Aménagement du territoire et logement</b>
Mot-clés	<b>Relations avec l'Union européenne (UE)</b>
Acteurs	<b>Sans restriction</b>
Type de processus	<b>Sans restriction</b>
Date	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Porcellana, Diane  
Strohmann, Dirk

## Citations préféré

Porcellana, Diane; Strohmann, Dirk 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Aménagement du territoire et logement, Relations avec l'Union européenne (UE), 1991 - 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 23.04.2024.

# Sommaire

<b>Chronique générale</b>	<b>1</b>
<b>Infrastructure et environnement</b>	<b>1</b>
Aménagement du territoire et logement	1
Aménagement du territoire	1
Construction de logements et propriété	1

## Abréviations

<b>KMU</b>	Kleine und mittlere Unternehmen
<b>BauPG</b>	Bauproduktegesetz
<b>EG</b>	Europäische Gemeinschaft

---

<b>PME</b>	petites et moyennes entreprises
<b>LPCo</b>	Loi sur les produits de construction
<b>CE</b>	Communauté européenne

# Chronique générale

## Infrastructure et environnement

### Aménagement du territoire et logement

#### Aménagement du territoire

DÉBAT PUBLIC  
DATE: 29.05.1991  
DIRK STROHMANN

Mit den **Auswirkungen der europäischen Integration auf die künftige Raumplanung** in der Schweiz befasste sich ein international besetztes Symposium, welches im Rahmen der Jubiläumsfeiern zum 700. Geburtstag der Eidgenossenschaft vom 27.-29. Juli in Schaffhausen durchgeführt wurde. In den Referaten wurde eine faktische Beeinflussung der schweizerischen Raumplanung durch die Integrationsprozesse innerhalb der EG festgestellt. Als konkrete Gefahren dieses Prozesses wurden – neben einem Fortbestehen der Vollzugskrise – der zunehmende Kampf um den Boden und damit eine verstärkte Tendenz zur Deregulierung in der Raumplanung der Städte erkannt. Die zukünftige wirtschaftliche Rolle der Schweiz sahen die Experten vornehmlich als Standort hochwertiger Dienstleistungsanbieter, während für die zentrale Frage des Verkehrs sowohl eine Reduktion der Mobilität als auch eine verstärkte Verlagerung des Transports auf die Schiene ins Auge gefasst wurde. <sup>1</sup>

#### Construction de logements et propriété

POSTULAT  
DATE: 04.05.2017  
DIANE PORCELLANA

Lors de l'élaboration de la loi sur les produits de constructions (LPCo) et avec la reprise du droit européen y relatif, les contraintes pour les PME devaient se réduire et les procédures d'évaluation et de vérification de la constance des performances se simplifier. Selon Daniel Fässler (pdc, AI) c'est en réalité le contraire qui se passe. En reprenant l'intervention de Ruedi Lustenberger (pdc, LU), il demande **une meilleure considération des intérêts des PME dans la mise en œuvre de la LPCo**. Le conseiller national souligne le risque de pénalisation des PME face aux grandes entreprises en cas de maintien de la situation actuelle. Il charge le Conseil fédéral d'examiner les mesures pouvant réduire les contraintes administratives et financières pesant sur les PME et de transmettre son rapport aux chambres.

Le Conseil fédéral souhaite le rejet du postulat. Comme lors de l'élaboration de la LPCo, il poursuit également l'objectif de réduction des contraintes pour les PME dans la mise en œuvre de la loi. Le Conseil fédéral rappelle que les systèmes choisis d'évaluation et de vérification de la constance des performances impliquaient le moins de contraintes pour les fabricants et qu'il n'est pas possible de les simplifier davantage sans compromettre l'équivalence des produits de construction avec le droit européen. La mise en œuvre étant toute récente, le Conseil fédéral estime qu'il est encore trop tôt pour l'évaluer. Le Conseil national, par 139 voix contre 50 et 1 abstention, adopte le postulat. <sup>2</sup>

---

1) NZZ Vr, 28.5.91; 29.5.91; SN 14.5.91; 27.5.19; 28.5.91; 29.5.91; TW, 29.5.91.  
2) BO CN, 2017, p.713